



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N°218/2026

OBJET : Stationnement et Circulation interdites en raison d'un vide grenier.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande déposée par l'association « L'AILE ET LA CUISSE », afin de pouvoir organiser un vide grenier et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit, sur toute la Place de Verdun et autour des Halles du vendredi 26 juin 2026 à partir de 14 h00 jusqu'au Dimanche 28 juin 2026 à la fin de la manifestation.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite rue Docteur Louis Legrand dans le sens rue de Tamines rue Sonoys du samedi 27 Juin 2026 à partir de 06H00 jusqu'au Dimanche 28 Juin 2026 à la fin de la manifestation.

ARTICLE 3 : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Sonoys entre la RD 974 et la rue docteur Louis Legrand du Samedi 27 Juin 2026 à partir de 06H00 jusqu'au Dimanche 28 juin 2026 à la fin de la manifestation.

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.

ARTICLE 5 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Nuits-Saint-Georges,
- Monsieur le Responsable de la police municipale,
- Madame VUILLEMOT Marie-Laure présidente de l'association « L'AILE ET LA CUISSE »

Fait à NUITS-SAINT-GEORGES le 26 juin 2026

Le Maire,
Alexandre SUCHET

